

"L'Église, des femmes avec des hommes"

Histoire, questions, avenir

Dre Catherine Chevalier (UCLouvain)

• Introduction

Vous aurez peut-être reconnu que le titre de la conférence est celui d'un livre de la bibliste et théologienne française Anne-Marie Pelletier, *L'Église, des femmes avec des hommes*. C'est ce livre qu'avec un groupe de femmes (et 2 hommes), nous avons étudié dans une dynamique de séminaire. Ce séminaire a coïncidé avec la publication du dossier de la revue *Lumen Vitae* « Où sont les femmes ? » Nous avons prolongé la réflexion dans des émissions sur RCF Bruxelles et en podcast que nous allons prochainement publier en ligne. Pour nous, le mot « avec » est très important... vous allez comprendre pourquoi.

« Histoire, questions, avenir ». Avant d'être théologienne, j'ai étudié l'histoire, et je vais vous parler d'histoire aujourd'hui. L'histoire nous aide à prendre distance. La connaissance de l'histoire ancienne de l'Église a été fondamentale pour la réflexion théologique menée au Concile Vatican II (1962-1965). Or nous sommes encore aujourd'hui en train de digérer les apports de ce Concile... Je reprends à Alphonse Borras une image très féminine puisque c'est la question des femmes qui nous rassemble : pour lui, nous en sommes encore à la phase de « dilatation », il faut encore passer par l' « expulsion » et la « délivrance »¹. C'est une belle image parce qu'elle nous parle de vie. Je vous propose aussi l'image de la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine... Je vous laisserai juger par vous-mêmes comment vous voyez cette bouteille.

Entrons donc dans ce parcours historique qui nous mènera de Jésus au Concile Vatican II, et du Concile à nos jours avec les apports du pape François.

• De Jésus au Concile Vatican II

a) Le Nouveau testament

▪ La pratique de Jésus

Retenons deux choses importantes, qui nous sont familières et qui sont, comme on dirait aujourd'hui, « innovantes » :

- Parmi les disciples de Jésus, les évangiles nous parlent de femmes : Marthe et Marie (Lc 10,38-42 ; Jn 11,1-43), Marie de Magdala, Jeanne, Suzanne (Lc 8,1-3)... et ces sont certaines de ces femmes qui ont été les premières à être témoins de la résurrection, et elles l'annoncent aux disciples.
- Parmi ses disciples, il y a un groupe qui ressort, ce sont "les 12" que Jésus les appelle chacun personnellement qui sont tous des hommes. Ils sont présents au dernier repas de Jésus et il leur demande de refaire ce geste "en mémoire de lui". De même, après les premières

¹ Ces expressions sont utilisées aux pages 116, 129, 135 d'un article de ce canoniste belge qui est une des sources de cet exposé, cf. Alphonse BORRAS, « L'Église catholique répond-elle aux mutations contemporaines ? De la difficulté d'accoucher du "nouveau" en matière de ministères », dans François-Xavier AMHERDT (éd.), *La théologie des ministères dans l'Église catholique et les Églises luthériennes et réformées. Une réflexion théologique sur des pratiques ecclésiales*. Actes du programme doctoral œcuménique de 3^{ème} cycle en théologie pratique (2020-2021), Facultés de théologie des Universités de Fribourg, Lausanne et Genève, série « Actes » n° 21, en ligne : www.pastoralis.org, décembre 2021, p. 116.

apparitions de Jésus aux femmes qui se rendent au tombeau, Jésus ressuscité apparaît aux Douze rassemblés. Ce nombre 12 renvoient aux 12 tribus d'Israël, et pas à une seule tribu comme dans le cas dans l'Ancien Testament pour les prêtres et les lévites. Cela veut dire que l'appel à annoncer l'Évangile - parce que telle est la mission spécifique des apôtres - peut être lancé à tous et il n'est pas héréditaire, c'est cela la nouveauté apportée par Jésus.

▪ Dans les autres écrits du Nouveau Testament

Quels éléments essentiels peut-on retirer de ce qui est mis en place comme structuration ecclésiale dans les 1^{ères} communautés chrétiennes, à partir de l'étude du Nouveau Testament ?

- La responsabilité de tous et la reconnaissance d'une multiplicité de charismes.

1 Co 12,7-11 : À chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue du bien. À celui-ci est donnée, par l'Esprit, une parole de sagesse ; à un autre, une parole de connaissance, selon le même Esprit ; un autre reçoit, dans le même Esprit, un don de foi ; un autre encore, dans l'unique Esprit, des dons de guérison ; à un autre est donné d'opérer des miracles, à un autre de prophétiser, à un autre de discerner les inspirations ; à l'un, de parler diverses langues mystérieuses ; à l'autre, de les interpréter. Mais celui qui agit en tout cela, c'est l'unique et même Esprit : il distribue ses dons, comme il le veut, à chacun en particulier.

Ro 16,3-6 : Saluez de ma part Prisca et Aquilas, mes compagnons de travail en Jésus Christ, eux qui ont risqué leur tête pour me sauver la vie [...] Saluez l'Église qui se rassemble chez eux. Saluez mon ami Épénète, qui fut le premier à croire au Christ dans la province d'Asie. Saluez Marie, qui s'est donné beaucoup de peine pour vous [...].

- Un processus d'institutionnalisation des responsabilités avec un vocabulaire qui n'est pas encore fixé

Les lettres de Paul parlent des ceux qui « se donnent de la peine » et sont « à la tête de la communauté » (1 Th 5,12 ; 1 Co 16,15-16). Autre service, celui des prédicateurs itinérants comme Paul et ses collaborateurs (Apollos, Barnabé, Timothée) qui viennent confirmer, consolider les communautés, et doivent parfois intervenir pour régler des différends au sein de la communauté (ex. : 2 Co 12,14-21). Cependant, pour ces différentes responsabilités, le vocabulaire n'est pas encore fixé. Parmi les personnes qui rendent ces services, il y a de nombreuses femmes qui exercent des responsabilités dans les premières communautés chrétiennes.

- On retrouve quelques fois le mot « diakonos » pour désigner le Christ (Rm 15,8), Paul (Col 1,23) et Phébée (une femme, en Rm 16,1) ; ce mot qui a pour sens premier « serviteur » n'a pas encore ici un sens précis.
- La 1^e épître aux Corinthiens évoque une trilogie de ministres soit les apôtres, les prophètes et les docteurs (1 Co 12,28). S'y ajoutent les évangélistes et les pasteurs (Eph 4,11-12) dans la lettre aux Ephésiens.
- Le terme « episkopos » est employé 5 fois seulement mais dans un sens qu'on ne peut pas distinguer de celui de « presbyteros », sauf qu'il est généralement employé au singulier alors que ceux-ci sont souvent mentionnés au pluriel. Il est une fois utilisé en duo avec le terme « diakonos » (Ph 1,21). D'autres termes sont employés pour évoquer la présidence de la communauté : président, higoumène, guide (Hébreux).
- Le terme le plus employé est « presbyteros » puisqu'on le retrouve 65 fois. Signifiant « ancien », c'est le terme par lequel on désignait les responsables dans les synagogues. Il est utilisé d'abord dans les communautés judéo-chrétiennes et on le retrouve dans les épîtres pastorales (1 et 2 Tm et Tt).

- Un mot absent de tout ce vocabulaire, c'est « hiereus », qui désigne le prêtre de l'Ancien Testament, celui qui offrait les sacrifices au Temple. Il est seulement appliqué au Christ dans la lettre aux Hébreux pour désigner « celui qui par l'offrande de sa vie a aboli les sacrifices anciens, figures du nouveau sacrifice, le sacrifice qui consiste dans le don de soi de toute son existence »². Le problème pour saisir cette distinction est qu'en français : « presbytre » et « sacerdos » sont devenus « prêtre » !

Si on veut résumer cela un peu schématiquement, on pourrait dire que ce sont les besoins des communautés qui suscitent les ministères.

communautés -> ministères

b) L'Église primitive et les premières évolutions

- Que peut-on dire de l'évolution dans les premiers siècles ? Le vocabulaire va petit à petit (fin 2^e siècle) se resserrer autour des trois ministères de diacre, presbytre et évêque :
 - L'évêque préside la communauté, comme il préside l'eucharistie au nom du Christ ;
 - les presbytres représentent les apôtres à la Cène ; ils sont le premier cercle qui entoure l'évêque au service des communautés chrétiennes.
 - les diacres assurent le service ; ils en font au service direct de l'évêque, en particulier pour la gestion matérielle, pour des missions spécifiques et au sein de la liturgie.
- Il y a également d'autres services ou ministères, parmi lesquels certains sont attribués à des femmes. Ainsi les *Constitutions apostoliques* (Syrie, 380) parlent ainsi de l'ordre pour la communion :

L'évêque communiera, puis les presbytres, les diacres, les sous-diacres, les lecteurs, les chantres, les ascètes, et, parmi les femmes, les diacres, les vierges et les veuves, ensuite les enfants et enfin tout le peuple, en ordre, avec respect et piété, et sans tumulte.

Que peut-on dire de ce diaconat féminin dont on reparle aujourd'hui ? Les sources historiques témoignent de l'existence de ces femmes. Elles ne nous permettent cependant pas d'avoir une vision claire de leur mission. On sait que ces femmes diacres avaient des missions à l'égard des femmes de la communauté : elles préparaient les femmes au baptême et faisaient l'onction au moment du rite du baptême. Elles organisaient les pèlerinages des femmes et protégeaient les femmes vulnérables. Il en est plus souvent question en Orient qu'en Occident où elles apparaissent plus tardivement.

- Notons une autre évolution du côté des ministères ordonnés. À partir du moment où l'évêque est celui qui préside l'eucharistie, on va lui appliquer le titre de "sacerdos", le mot qui désigne celui qui offre les sacrifices. Quand les presbytres se voient déléguer la présidence de communautés... on va les désigner comme des "sacerdos de second rang", par rapport à l'évêque.

D'autres éléments vont contribuer à sacraliser ces ministres. Avec la religion chrétienne qui devient religion d'État (380), les ministres de l'Église deviennent fonctionnaires et ils font partie d'un ordre à part. Un rite liturgique apparaît pour marquer cette distinction : l'entrée en cléricature. Les rites d'ordination vont visualiser les dons qui sont faits, ce qui va contribuer à sacraliser les personnes qui reçoivent ces dons et leurs missions. Ex : onction des mains pour le prêtre, ce qui met l'accent sur rôle de présidence de l'eucharistie ; onction de la tête de l'évêque (comme les rois, 9^e s.), remise de l'anneau et le bâton à l'évêque (9^e s.), ce qui en fait

² Bernard SESBOÛÉ, *Invitation à croire. 2. Des sacrements crédibles et désirables*, p. 257. B. Sesboüé relève cependant une exception en Rm 15,16 : « Cette grâce, c'est d'être ministre (λειτουργὸν) du Christ Jésus pour les nations, avec la fonction sacrée (ἱεραουργοῦντα) d'annoncer l'Évangile de Dieu... ». Les autres usages qu'il fait de ce terme renvoie à tous les baptisés (Ap 1,6 ; 1 P 2,9 ; Rm 12,1).

un Seigneur. Tous ces éléments contribuent à creuser la distance entre ces ministres et le peuple chrétien³.

c) Le 2e millénaire

Avec les 11^e et 12^e siècles au début du 2^e millénaire, l'évolution déjà en cours va s'institutionnaliser. Il faut évoquer pour cela :

- La réforme grégorienne qui tient son nom du pape Grégoire VII (1073-1058) consiste en une réaction contre l'ingérence des seigneurs laïcs dans la nomination des évêques. Cette recherche d'indépendance du clergé ne s'est pas faite sans conflits, rappelons-nous la "Querelle des Investitures" qui a opposé le pape et les empereurs germaniques qui se considèrent comme les représentants de Dieu sur terre. L'Église va pour finir obtenir gain de cause. L'empereur Henri IV ira s'incliner devant le pape Grégoire VII à Canossa pour obtenir la levée de son excommunication (=> « aller à Canossa »).

Quelle est la conséquence de cette indépendance du clergé ? L'Église devient l'affaire des clercs... et le monde est pour les laïcs ! Cela nous marque encore jusqu'à aujourd'hui quand on dit que les laïcs ont pour vocation d'être "dans le monde"... et l'Église, c'est l'affaire des curés !

La réforme grégorienne en appelle également à la réforme du clergé, pour que celui-ci suscite le respect, elle va favoriser son instruction du clergé. C'est avec la réforme grégorienne également que l'Église va définitivement imposer le célibat des prêtres.

- Le décret de Gratien (1140), première synthèse du droit canonique en Occident, exclut spécifiquement les femmes du diaconat. De telles interdictions avaient été édictées auparavant dans certains lieux. Maintenant, c'est tout l'Occident qui est concerné. Il faut dire qu'entretemps, les rivalités entre prêtres et diacres ont conduit à la disparition du diaconat permanent pour les hommes et à réduire le diaconat à une étape vers l'ordination sacerdotale.

Bilan : il n'y a plus aucune place pour les femmes dans la hiérarchie ecclésiale. Celle-ci est clairement séparée des laïcs comme en témoigne sa position liturgique dans le chœur ; les laïcs étant positionnés dans un rapport de soumission à la hiérarchie.

- Parallèlement se développe à l'époque une nouvelle théologie de l'ordination qui renforce encore la sacralisation des ministres. En effet, on va voir apparaître dans le rituel de l'ordination des prêtres cette phrase : « Recevez le pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice, et d'offrir les Messes tant pour les vivants que pour les défunts. Au nom du Seigneur ». C'est cette phrase qui va faire dire à Saint Thomas d'Aquin (au XIII^e siècle) que le sacrement de l'ordre est « la remise d'un pouvoir ».

Prêtre → eucharistie

Alors qu'au démarrage, l'appel des ministres au service des communautés chrétiennes s'inspirait du choix des 12, envoyés ensemble pour annoncer, maintenant, c'est l'institution de la dernière Cène qui va être considérée comme le geste par lequel Jésus a institué le sacrement de l'ordre. Cela met en avant la dimension liturgique du sacrement de l'ordre.

- À cela on peut ajouter la décision du concile de Latran IV en 1215 qui, au canon 21, rend obligatoire la confession annuelle à son propre curé. Pourquoi ? Cela participe de la lutte contre les hérésies : la confession permet de signifier une fois par an son appartenance à l'Église catholique, sous peine d'excommunication. On vise ici à limiter la diffusion des sectes. Mais vous voyez aussi la pouvoir que cela octroie aux curés...

³ On peut lire à ce propos le livre de Bernard POTTIER, *Le diaconat féminin : jadis et bientôt*, Bruxelles, Lessius, 2021.

- La réforme pastorale issue du Concile de Trente Concile va largement s'appuyer sur cette image du prêtre comme « celui qui a été mis à part et investi du redoutable pouvoir de consacrer les espèces, mais aussi de remettre les péchés »⁴. C'est tellement extraordinaire... qu'on va beaucoup insister sur l'appel de Dieu, la « vocation ». « Avoir LA vocation »... Un tel accent sur la sainteté du prêtre, sur sa vocation... se fait hélas au détriment de l'appel de tous les baptisés à la sainteté !⁵

● Les apports du Concile Vatican II (1962-1965)

- Le Concile de Vatican II (1962-1965) va procéder à des rééquilibres, en particulier sur les points suivants :
 - Il remet en avant l'appel de tous les baptisés à la sainteté ;
 - Il situe les ministres au service de l'Église peuple de Dieu, en soulignant que ces ministres sont des baptisés au service des baptisés.
 - Il parle d'une diversité de dons :

LG 12 § 2 : Mais le même Esprit Saint (...) distribue aussi parmi les fidèles de tous ordres, « répartissant ses dons à son gré en chacun » (1 Co 12, 11), les grâces spéciales qui rendent apte et disponible pour assumer les diverses charges et offices utiles au renouvellement et au développement de l'Église, suivant ce qu'il est dit : « À chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue du bien » (1 Co 12, 7).

On retrouve la vision des origines :

Communautés → ministères

- Rétablissement du ministère diaconal pour les hommes.

Un des points à relever ici est qu'il s'agit d'un ministère qui n'est pas destiné à la présidence de l'eucharistie.

Ministres ordonnés → eucharistie

Mais l'image du prêtre comme l'homme de l'eucharistie a tellement marqué les mentalités que le texte du Concile garde des traces de cette sacralisation des prêtres. Il continue, par exemple, à parler du pouvoir sacré qui leur est donné. Et les ministères ordonnés ne sont pas suffisamment inscrits dans une pluralité des ministères. Ces deux éléments entretiennent la séparation entre laïcs et ministres ordonnés⁶.

● Entre le Concile Vatican II et le pape François

- Les femmes et les ministères ordonnés

Notons d'abord que si le Concile s'est intéressé à la « promotion de la femme » et aux inégalités hommes-femmes (GS 9 § 2, 27 § 3, 29 § 2, 52 § 1, 55 § 3), il n'a pas posé la question de l'accès des femmes aux ministères ordonnés.

Sur la question d'ouvrir le ministère presbytéral aux femmes, il y a deux documents très clairs émanant du Vatican qui ferment la porte à cette ouverture.

⁴ Gilles DROUIN, « Pour en finir avec le pouvoir sur le corps », dans Catherine FINO, Gilles BERCEVILLE, Gilles DROUIN, Luc FORESTIER, Éric VINÇON, *Scandales dans l'Église. Des théologiens s'engagent*, Paris, Cerf, 2020 (préface de Véronique de Thuy-Croizé), p.110.

⁵ Cf. par exemple cette page de wikipedia sur « vocation » : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Vocation>. Le questionnement porte principalement sur les vocations de pasteurs, des prêtres et de diacres.

⁶ Ces questions sont largement développées dans l'article de Joseph FAMEREE, « Le ministère ordonné selon Vatican II : avancées et limites. Pourquoi ce concile se suffit-il plus aujourd'hui ? », dans *Revue théologique de Louvain*, 2022, 4, p. 409-435.

- *Inter insigniores*, 1976 (Déclaration de la congrégation pour la Doctrine de la foi). Le document s'appuie sur des arguments de la tradition (cela ne s'est jamais fait), scripturaires (les 12 apôtres que Jésus a choisis étaient des hommes et les apôtres ont fait comme Jésus) et anthropologique (le Christ était un homme, or le prêtre a pour mission de rendre le Christ présent au sein de la communauté ; donc le prêtre ne peut être qu'un homme ; avec aussi des développements sur cette base de la symbolique du rapport entre le Christ, homme et son Église, figure féminine).

Pourquoi cette déclaration ? Suite à une demande du Synode des évêques allemands d'examiner la possibilité de l'ordination diaconale des femmes. Ils reçoivent une drôle de réponse : pas question d'ordonner des femmes prêtres...

- *Ordinatio Sacerdotalis*, 1994 (Lettre apostolique de Jean-Paul II) qui va plus loin que le document précédent en affirmant:

« L'Église estime ne pas avoir autorité pour conférer le sacerdoce aux femmes ; cela doit être considéré ainsi définitivement par tous les fidèles. »

- Les ministères confiés à des laïcs

- *Ministeria quaedam* (1972) : possibilité de confier à des laïcs les ministères de lecteur et d'acolyte... mais c'est aussi une étape vers le ministère ordonné => réservé à des hommes. Intéressant parce que donne de la visibilité à ces ministères dans la liturgie. Échec et mat pour les ministères laïcs à cause de cette restriction... Cette institution des ministères laïcs d'abord pensée comme une réforme de l'accès aux ministères ordonnés et la non-ouverture aux femmes de ces ministères va susciter des débats dès la parution du document, y compris parmi les évêques⁷.
- L'exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi* (1975) se réjouit du déploiement de ministères très diversifiés confiés à des laïcs.
- L'exhortation apostolique *Christifideles laici* (1989), si elle parle « l'estime [des Pères] pour la très importante collaboration apostolique que les fidèles laïcs, hommes et femmes, apportent à la vie de l'Église », exprime cependant des réserves quant à l'usage du terme « ministère », par crainte de créer « la confusion [...] entre le sacerdoce commun et le sacerdoce ministériel » (CL 23). L'instruction *Ecclesiae de mysterio* (1997) vient renforcer cette doctrine.

Prêtre (→ eucharistie)

Ces prises de position doctrinales n'empêchent pas les ministères laïcs, principalement confiés à des femmes, de se développer : en Belgique, en 2022 = 975⁸ en paroisse ou UP (80 % femmes), 407 dans les services pastoraux. Il faut y ajouter le secteur de aumôneries (hôpitaux : 2/3 = femmes soit 287 en 2019), et c'est une bonne chose : expérience de collaboration entre hommes et femmes et des bénéfices mutuels qui s'en dégagent. Mais jusqu'ici, pas de réflexion sur leur visibilité liturgique (ex. : un ou une responsable d'unité pastorale laïc peut-il ou peut-elle prêcher ?), leur participation à la gouvernance ecclésiale dépend de la bonne volonté de l'évêque. Rien de structurel.

⁷ Alphonse BORRAS, « L'Église catholique répond-elle aux mutations contemporaines ? De la difficulté à accoucher du « nouveau » en matière de ministères », dans François-Xavier AMHERDT (éd.), *La théologie des ministères dans l'Église catholique et les Églises luthériennes et réformées. Une réflexion théologique sur des pratiques ecclésiales*, Actes du programme doctoral œcuménique de 3^e cycle en théologie pratique (2020-2021), Facultés de théologie des Universités de Fribourg, Lausanne et Genève, série « Actes » n° 21, en ligne www.pastoralis.org, p. 114-182, ici p. 141-143.

⁸ Chiffres du rapport annuel 2023 pour l'année 2022.

- **Les évolutions avec le pape François**

- **Première brèche : l'ouverture du ministère diaconal aux femmes⁹**

Le pape François a mis sur pied deux commissions :

- une première en 2016 (5 septembre). Les membres de ce groupe de travail se sont mis d'accord sur l'existence de diaconesses dans l'Église, mais ils se sont opposés sur la nature de cette «ordination».

Pour aborder la suite(2^e commission), il faut faire un détour par le Synode sur l'Amazonie.

- **Le Synode sur l'Amazonie (octobre 2019)**

Émergence de différentes demandes dans le *Document final* :

- ouverture des ministères institués aux femmes (*DF 102*) : révision de *MQ* + création d'un ministère institué de « femme leader de communauté » ;
- diaconat féminin (*DF 103*) : allusion à la commission de 2016 et désir de partager avec celle-ci expériences et réflexions ;
- ordination d'hommes mariés ayant fait leur preuve (*DF 111*), au nom de droit des communautés à l'eucharistie.

Communautés → ministères

Querida Amazonia (exhortation apostolique post-synodale du pape François publiée le 2 février 2020) ne répond pas à toutes ces questions. Voilà ce qu'on y trouve :

- Rappel de la vision « traditionnelle » du prêtre dans l'Église catholique :

C'est pourquoi il est important de déterminer ce qui est spécifique au prêtre, ce qui ne peut pas être délégué. La réponse se trouve dans le sacrement de l'Ordre sacré qui le configure au Christ prêtre. Et la première conclusion est que ce caractère exclusif reçu dans l'Ordre le rend capable, seulement lui, de présider l'Eucharistie (QA 87).

Prêtre → eucharistie

Pas d'autre réponse au jeûne eucharistique des communautés.

- La force et le don des femmes :

Cela nous invite à élargir le champ de vision pour éviter de réduire notre compréhension de l'Église à des structures fonctionnelles. Ce réductionnisme nous conduirait à penser qu'on n'accorderait aux femmes un statut et une plus grande participation dans l'Église seulement si on leur donnait accès à l'Ordre sacré. Mais cette vision, en réalité, limiterait les perspectives, nous conduirait à clériciser les femmes, diminuerait la grande valeur de ce qu'elles ont déjà donné et provoquerait un subtil appauvrissement de leur apport indispensable (QA 100).

⁹ La question a déjà fait l'objet d'une évaluation théologique par la Commission théologique internationale, en 2002. Une première commission qui s'orientait vers une reconnaissance d'une « tradition ecclésiale des femmes diaques » a été remplacée à l'initiative du cardinal Ratzinger par une deuxième commission « qui finit par ne pas conclure », cf. Bernard POTTIER, *Le diaconat féminin. Jadis et bientôt*, p. 106. Par contre, en 2009, la modification du canon 1009 § 3 (Ceux qui sont constitués dans l'Ordre de l'épiscopat ou du presbytérat reçoivent la mission et la faculté d'agir en la personne de Christ Chef, les diaques en revanche deviennent habilités à servir le Peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la Parole et de la charité), en créant cette distinction nette entre épiscopat/presbytérat et diaconat, interdit d'associer strictement ordre et sacerdoce et laisse dès lors la porte à une éventuelle ordination de femmes diaques.

On peut sourire... On peut aussi prendre au sérieux cette question : si toute cette créativité conduit à opter pour l'accès des femmes au diaconat – voire au presbytérat –, ne risque-t-on de reproduire du même... avec des femmes en plus ?

- **Première brèche suite : l'ouverture du ministère diaconal aux femmes**

- une nouvelle commission d'étude en 2020 (8 avril), soit 2 mois après la publication de *Querida Amazonia* (exhortation apostolique post-synodale) : un groupe international de 5 hommes et de 5 femmes dont Anne-Marie Pelletier, auteur du livre "L'Église, des femmes avec des hommes" qui a guidé notre séminaire. La commission est toujours en cours et a comme mission de « continuer à étudier » et « voir comment le diaconat permanent existait dans l'Église primitive ». Jusqu'à présent on est sans nouvelle de son travail. Mais la question a été reprise et débattue à l'assemblée du synode romain d'octobre 2023 (sans que se dégage une unanimité dans un sens ou dans un autre).

- **Deuxième brèche : les ministères confiés à des laïcs**

- Janvier 2021 : *Spiritus Domini* qui réforme MQ et ouvre aux femmes la porte des ministères institués ;
- Mai 2021 : *Antiquum ministerium* qui crée le ministère institué de catéchiste et rappelle la possibilité déjà offerte aux conférences épiscopales par MQ de créer d'autres ministères institués adaptés à leurs nécessités pastorales.

Communautés → ministères

Pourquoi c'est intéressant ?

Une nouvelle logique : des ministères pour les communautés ; sortir de la dualité ministères ordonnés/laïcs ; associer femmes et hommes laïcs au ministère de vigilance de l'évêque en leur donnant une visibilité symbolique => sortir de l'imaginaire d'un chœur réservé aux ministres ordonnés, partager le pouvoir symbolique...

« "Un petit pas pour les femmes", diront certains : j'ajouterais "un grand pas pour l'Église catholique" », selon Alphonse Borras.

Le diocèse de Liège mène toute une réflexion sur la mise sur pied des ministères institués. De façon générale, on peut dire que deux questions freinent la mise en œuvre de ces orientations : le fait que ces ministères sont déclarés stables et comment conjuguer ces nouveaux ministères avec l'existence de ministères confiés à des laïcs depuis des décennies. On peut cependant se demander si ici aussi, ce n'est pas la difficulté de s'ouvrir à une nouvelle approche de la ministérialité, diverse et plurielle, qui est en cause. Le diaconat permanent en a aussi fait les frais.

- **Troisième brèche : la réforme de la Curie**

Praedicate evangelium : constitution apostolique publiée le 19 mars 2022 et promulguée le 5 juin 2022, à la Pentecôte, ce texte est le fruit d'un travail très attendu. Concernant notre sujet, ce texte promulgue deux innovations de taille :

- Tout fidèle peut présider un dicastère ou un organisme, étant pris en compte la compétence, le pouvoir de gouvernement et la fonction de ce dernier.
Pas nécessaire d'être prêtre pour exercer de telles responsabilités.
- Mandat temporaire de 5 ans : Fini les mandats à vie et jamais évalués, qui comptent sur la seule grâce de l'ordination.

- **Quatrième brèche : le synode sur la synodalité et sa session romaine d'octobre 2023**

Même si l'événement n'est pas encore clos, le fait d'engager tout ce débat et les questions qu'il a fait remonter – et pour ce qui nous concerne sur la place des femmes et des laïcs plus largement – est un signe d'une Église qui bouge. Notons en particulier par le fait que le droit de vote y est accordé à tous les membres du synode, qu'ils soient évêques, prêtres, diacres ou laïcs !

• **Bilan pour le 3e millénaire**

Dilatation...

Bouteille à moitié vide : résistances au changement, cf. création des ministères laïcs... seulement pour les hommes, diaconat féminin (question posée depuis 1976), et aujourd'hui peu d'empressement autour des ministères institués, lenteur des deux commissions sur le diaconat permanent, arguments du pape François dans *QA*. Poids des représentations sacerdotales...

Bouteille à moitié pleine : ça n'a jamais autant bougé depuis 60 ans avec le Concile et l'appel de tous à la sainteté, les ministères confiés à des laïcs, et depuis 10 ans encore plus avec le pape François, le fait qu'il se laisse interpellé (par des religieuses pour les commissions sur le diaconat féminin, par le synode sur l'Amazonie...), qu'il nomme des femmes à des hauts postes dans plusieurs organismes à la Curie. Le sujet a été abordé dans toutes les assemblées continentales et à l'assemblée romaine du Synode pour la synodalité comme un point qui demande des avancées.

Bibliographie

Alphonse BORRAS, « L'Église catholique répond-elle aux mutations contemporaines ? De la difficulté d'accoucher du "nouveau" en matière de ministères », dans François-Xavier AMHERDT (éd.), *La théologie des ministères dans l'Église catholique et les Églises luthériennes et réformées. Une réflexion théologique sur des pratiques ecclésiales*. Actes du programme doctoral œcuménique de 3^{ème} cycle en théologie pratique (2020-2021), Facultés de théologie des Universités de Fribourg, Lausanne et Genève, série « Actes » n° 21, en ligne : www.pastoralis.org, décembre 2021

Joseph FAMEREE, « Le ministère ordonné selon Vatican II : avancées et limites. Pourquoi ce concile se suffit-il plus aujourd'hui ? », dans *Revue théologique de Louvain*, 2022, 4, p. 409-435

Catherine FINO, Gilles BERCEVILLE, Gilles DROUIN, Luc FORESTIER, Éric VINÇON, *Scandales dans l'Église, des théologiens s'engagent*, préface de Véronique de THUY-CROIZÉ, Cerf, 2020

Lumen Vitae : « Où sont les femmes ? », 77, 3, 2022, p. 241-360, en ligne : www.cairn.info/revue-lumen-vitae-2022-3.htm

Anne-Marie PELLETIER, *L'Église, des femmes avec des hommes*, Paris, Cerf, 2019

Anne-Marie PELLETIER, *L'Église et le féminin. Revisiter l'histoire pour servir l'Évangile*, Paris, Salvator, 2021

Julie SAINT-BRIS, *Masculin Féminin face à face*, Médiapaul, 2018

Bernard SESBOÛÉ, *Invitation à croire. 2. Des sacrements crédibles et désirables*, Paris, Cerf, 2009